

LE DEVELOPPEMENT DE LA PME EN ALGERIE : ATOUTS ET CONTRAINTES

Faouzi FETTAT; Allal BOURAHLA

*Respectivement Maître de Conférences et Professeur à
la Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion,
Université de Sidi -bel-Abbès*

Introduction

La petite et moyenne entreprise a tardivement envahi les secteurs de l'économie nationale. Ce n'est, que suite au ralentissement sensible de l'activité économique du secteur public, que l'Etat a envisagé de développer le réseau des petites et moyennes entreprises. Cette nouvelle politique économique a été annoncée au début des années 80, où l'on observe un léger traitement en faveur du secteur privé. Le mouvement de création des PME s'est amplifié durant les années 90, suite à l'application du programme d'ajustement structurel, qui a provoqué la montée du chômage. Différentes sources l'ont estimé à 30% de la population active. En privilégiant davantage le réseau de la PME et ses ramifications adaptées au contexte du moment, l'Etat s'est accroché à deux atouts.

Pour faire face au mécontentement des sans emploi, le premier est justifié par la tendance naturelle de la PME à créer plus d'emploi. Le second considère la PME comme source de richesse.

Les créations d'entreprises furent confiées à des agences d'accompagnement inexpérimentées et manquent de capacités d'action, face aux besoins urgents de l'économie. Dans de pareille situation, il fallait rattraper le retard par la réduction des délais de créations d'entreprises. Malheureusement, ces agences dont les prérogatives sont limitées, ne s'inquiètent même pas de l'évolution de l'environnement et ses menaces.

Cette attitude, contraire à la logique du marché, a affaibli la volonté du gouvernement, dont l'objectif est de relancer l'économie à travers le développement de la PME.

Les statistiques disponibles indiquent que le nombre des créations est faible, contrairement aux autres pays qui se sont intéressés au réseau de la PME. Tiraillée entre une logique du marché, favorable à son développement et un environnement miné tendant à l'étouffer, la PME ne se trouve-t-elle pas affaiblie par la carence des organisations voisines avec lesquelles, elle entretient des relations de coopération ? Telle est l'interrogation à laquelle, nous tentons d'apporter des réponses.

I- La PME entre choix économique et exigence sociale

Deux logiques alimentent aujourd'hui le débat sur la petite et moyenne entreprise,¹ et chaque pays justifie son choix économique, en tenant compte de ces deux logiques. Certains paralysés par la crise du modèle économique rationnel, voient dans la PME une solution de secours pour relancer la croissance, d'autres confrontés au chômage, se lancent dans un mouvement de créations de PME, sans se soucier de sa pérennité dans un univers de compétition.

1- La logique économique

L'idée de créations d'entreprises de petite et moyenne taille a germé, suite à la crise du système de production fordiste², à qui l'on attribue la dureté des conditions de travail³ et la standardisation des produits. Profondément ancré dans les traditions de la grande entreprise, ce système s'est trouvé confronté dès le début des années soixante-dix⁴ à des contraintes d'adaptation qui réduisent ces capacités de réaction. Ces incohérences surviennent à un moment où les relations salariales se modifient⁵ sous l'effet de l'instruction qui a produit une nouvelle génération de salariés, qui revendique plus d'autonomie et une flexibilité au travail. L'environnement dans lequel agit la grande entreprise a également changé, et on assiste à une exacerbation de la concurrence, qui a frayé la voie

1 Toute entreprise dont l'effectif varie entre 20 et 499 salariés, appartient à la famille de la PME. Voir Guy VALENTIN, « entreprises petites et moyennes : croissance et atouts », in économie et statistique, n°271-272, Paris, 1994, p. 3. D'autres auteurs, ajoutent d'autres critères plus précis pour définir la PME, comme le chiffre d'affaire, l'investissement, la technologie et l'organisation du travail. Voir Djillali LIABES, « la PMI entre théorie et pratique, communication présentée au séminaire national sur la PMI, Alger du 11 au 13 avril 1983.

2 Guillaume DUVAL, « les PME, c'est l'avenir : une illusion qui a la vie dure », in alternatives économiques, n°224, avril, 2004, Paris, p. 11.

3 Philippe BERNOUX, « les changements de la gestion sociale », in l'entreprise une affaire de société, sous la direction de Renaud SAINSAULIEU, PFNSP, 1990, p. 97.

4 Philippe BERNOUX, la sociologie des entreprises, éditions du seuil, Paris, 1995, p. 33.

5 Jean – Pierre DURANT et al, (sous la direction de), l'avenir du travail à la chaîne, une comparaison internationale dans l'industrie automobile, éditions la découverte, Paris, 1998, p. 15.

à la diversité des produits, consécutive à la diversité des besoins et des goûts. Finalement, les consommateurs ont tendance à boudier les produits standardisés fabriqués par les grandes entreprises taylorisées, qui voient leurs profits se périlcliter.

La réaction des chercheurs aux solutions fordiennes a amené l'économiste Fritz Schumacher⁶ à proposer de nouvelles alternatives parfaitement adaptées aux nécessités du moment. Il considère la petite et moyenne entreprise comme étant la forme la plus adaptée à l'activité économique. Ce raisonnement sera repris dix années plus tard par Michael Jensen et d'autres chercheurs⁷, qui dévoilent d'une manière convaincante le rôle de la PME dans la relance de l'économie. Ces réflexions ont profondément influencé les décideurs publics des pays occidentaux, confrontés à la crise de la grande entreprise, quoique la recherche de nouvelles cohérences adaptées aux nouvelles conditions de la concurrence, se poursuit d'une manière lucide sous peine d'étouffement. Pour stimuler de nouveau la croissance, plusieurs pays occidentaux ont poursuivi une politique économique favorable à la PME. Derrière ce choix, se cachent autant d'interrogations auxquelles les petites et moyennes tailles doivent trouver des réponses pour obtenir plus de soutien. La plupart des auteurs dont le domaine d'intérêt porte sur la PME pense qu'elle possède énormément d'atouts, au point où les solutions qu'elle propose sont facilement réalisables. Comparativement à la grande entreprise, qui a du mal à surmonter les crises qu'elle traverse durant son évolution, la PME s'adapte facilement au changement de son environnement, grâce à sa grande flexibilité⁸ et même ses chances en vue de surmonter les crises d'adaptation sont grandes⁹, d'où sa grande résistance aux menaces de l'environnement. La capacité d'adaptation de la PME est soutenue par sa capacité à innover¹⁰. Elle surveille très attentivement son environnement, suit son évolution et apporte des réponses à ses exigences.

2- La logique sociale

Tout observateur ayant des connaissances sur la vie politique d'un pays avancé apporte son soutien à l'idée selon laquelle les gouvernements qui n'intègrent pas la question sociale au premier rang de leurs préoccupations ne restent pas longtemps aux affaires publiques de l'Etat. Cette confirmation montre, à l'évidence, que la gestion de l'emploi est une priorité nationale,

6 Fritz SCHUMACHER, *small is beautiful*, Hartley & Marks, publishers, 1973.

7 Michael JENSEN et al, *les chemins de la prospérité*, Editions Hachette, 1984.

8 Octave GELLINIER, *la réussite des entreprises familiales*, PUF, Paris, 1996, p, 208.

9 Alain BUZELAY, « les PME : un enjeu pour l'Europe », in *problèmes économiques*, n° 2198, Paris, 1994, p 13.

10 Georges de SAINTE-MARIE, *diriger une PME*, éditions d'organisation, Paris, 1992, p 17.

à laquelle s'attache l'Etat pour apaiser les tensions sociales¹¹. Depuis une décennie, le chômage a sensiblement progressé, suite au ralentissement de la croissance, d'où la nécessité d'imaginer des traitements adaptatifs. En Europe le taux de chômage a dépassé 10%¹². Ce taux a suscité des interrogations troublantes et conduit les gouvernements à envisager des solutions urgentes et convaincantes. Face à la dégradation de l'emploi, une seule solution rassemble les décideurs publics, celle de développer le réseau de la PME. Cette idée est soutenue par plusieurs auteurs, qui pensent que la PME joue un rôle majeur en matière de création d'emploi.¹³ Ces dernières années toute l'Europe pratiquement se mobilise en faveur de ses organisations de petites et moyennes taille. En France par exemple, l'INSEE a recensé 200.000 créations d'entreprises nouvelles pour l'année 2003¹⁴ et le gouvernement envisage la création d'un million de PME, pour réduire la taille des sans-emploi. Contrairement aux théories libérales et keynésiennes¹⁵ dont l'analyse sur les causes du chômage met en jeu l'Etat, le marché et l'entreprise, d'autres expériences se mettent à l'épreuve pour lutter contre le chômage, comme les PME qui se créent par des chômeurs. Cette solution paraît à première vue alléchante et contingente, puisqu'elle a permis à de nombreux sans emploi à se mettre à leur compte en créant leur propre entreprise, mais on a pas comptabilisé le risque des disparitions pour mesurer l'efficacité d'une telle solution. L'équation créations/disparitions doit être suivie de près par les institutions chargées de promouvoir le réseau de la PME. Car, aucune entreprise de cette taille, n'est à l'abri de la concurrence. Elle se crée facilement et peut à tout moment subir le risque de mortalité. Cette expérience est récente et on ne sait pas si, elle constitue vraiment un moyen efficace de lutte contre le chômage. Déjà, des voix se lèvent un peu partout, où ces expériences subissent les tests du terrain, pour dénoncer le caractère aléatoire de ces actions qui prônent les chiffres au détriment de la qualité. Il semble que ce développement est nécessaire pour traiter d'une manière lucide l'environnement de la PME en Algérie. C'est vrai que le changement de contexte influe d'une manière ou d'une autre sur l'effort de promotion de la PME, mais le problème est partout le même, c'est celui du chômage.

11 Danièle LINHART, « le travail : quelle place pour les jeunes », in problèmes économiques, n° 2460 du 21 février, Paris, 1996, p, 17.

12 OCDE, « perspectives de l'emploi », in problèmes économiques, n° 2486, du 18 septembre, Paris, 1996, p, 24.

13 Catherine BERTHIER et Marie-Christine PARENT, « créations, disparitions et restructurations d'entreprises », in économie et statistique n° 271-272, Paris, 1994, p, 13.

14 Guillaume DUVAL, « créations d'entreprises : la quantité ou la qualité ? », in alternatives économiques, n°224, avril, Paris, 2004, p, 7.

15 Denis CLERC, déchiffrer l'économie, Syros/Alternatives, Paris, 1990, p, 184.

II- L'essor de la PME en Algérie : des alternatives justifiées

Au moment où le monde occidental cherchait de nouvelles cohérences pour sortir de la crise, suite aux limites des solutions fordienues, symboles de la grande entreprise, l'Algérie s'est engagé sur la même piste, croyant que la grande taille allait non seulement garantir le plein emploi, mais permettre également à la société d'atteindre un bon niveau de développement. Ces croyances ont façonné les choix économiques du pays, durant la décennie soixante dix, de manière à ce que l'Etat prenne tout seul le processus d'industrialisation, dont l'investissement ne peut être supporté que par l'effort public. Une des conséquences de ses choix est naturellement l'exclusion de l'investissement privé, symbole de la petite et moyenne taille, de l'activité économique.

Comparativement aux expériences historiques réussies de l'Europe, où la bourgeoisie a développé l'industrie, selon la logique de la concurrence, de manière à permettre à tout individu de créer une entreprise ; l'Algérie a forgé dès son indépendance une conception moniste, selon laquelle l'industrialisation est une affaire de gouvernement et aucun individu ne peut être industriel¹⁶. Cette conception n'a pas tenu trop longtemps, et même ses effets sur l'économie ont été déçus, au point où elle a transformé l'entreprise publique en un lieu de conflit sans fin, entre le syndicat et les gestionnaires. Que faut-il faire ? Faut-il laisser le secteur industriel subir l'effet pervers de cette forme de gouvernance ? Ou faut-il introduire des changements, de manière à s'ouvrir sur l'environnement de l'entreprise ? La réponse à ces questions a provoqué une rupture entre le passé récent et le présent de l'Algérie, où l'Etat ordonna au ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, dès sa création en 1979, de faire le bilan de la décennie 1967-1978, qui couvre le plan triennal et les deux plans quadriennaux¹⁷. Ce bilan¹⁸ a révélé d'une manière claire le manque de performance des entreprises publiques.

A l'intérieur des interstices laissés par le secteur public, se développait d'une manière timide une petite forme d'organisation non étatique, qui réclamait un rang privilégié au sein du réseau de la PME, et que l'Etat n'a pas accordé pour éviter la concurrence. Mais malgré l'obstination des pouvoirs publics à ne pas « reconnaître » cette forme d'organisation privée, peu de chercheurs, à l'image de Djillali Liabés, ont réagi par souci

16 Ahmed HENNI, le cheikh et le patron, OPU, Alger, 1993, p. 61.

17 Fouzi SEBTI, « sur l'origine des réformes économiques en Algérie et en Europe de l'Est : une étude comparative », in revue sciences humaines, n°11, Université Mentouri, Constantine, 1999, p. 11.

18 MPAT, la synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978, mai 1980, 373p.

d'efficacité, à l'effet de revendiquer l'égalité des chances entre le privé et le public¹⁹.

On voit à travers ce constat d'échec dressé par les rédacteurs du bilan et appuyé par certains chercheurs, un léger renversement de la pensée ayant légitimé les choix économiques des années soixante-dix, cette fois-ci en faveur du privé, quoique d'une manière timide. C'est la loi 82-11 du 21 août 1982, relative à l'investissement privé national, qui traduit ce léger changement d'attitude vis-à-vis de la PME. Selon laquelle tout individu peut créer une entreprise, mais sous le regard bienveillant des pouvoirs publics, car la création est subordonnée à l'octroi d'un agrément préalable et obligatoire²⁰. Mais combien faut-il de temps pour obtenir l'autorisation de créer une toute petite entreprise ? Certainement, beaucoup plus que l'on imagine. Cette contrainte juridique ne fait qu'étouffer les capacités d'entreprendre, et empêche le réseau de la PME de se développer. L'inefficacité de ces actions timorées a été dévoilée un peu plus tard, à travers la montée du chômage, où le niveau de création d'emploi passe de 100.000/an en 1986 à 90.000/an en 1987²¹, greffée aux contraintes d'approvisionnement en produits de première nécessité, suite à la dégradation du marché de l'énergie, duquel dépendent les capacités de financement des projets de développement.

Le recul des indicateurs de performance de l'économie nationale est foncièrement imputable au modèle économique ayant glorifié la grande entreprise socialiste. Il s'ensuit que pour remplacer ce modèle moribond, il faut envisager d'autres solutions plus fertiles, dont la plus importante est la promotion de la PME. C'est en réponse à ce besoin d'efficacité, que fut promulguée la loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation de l'investissement privé national²², qui d'un trait de plume supprime l'autorisation de créer une entreprise. Walid Laggoune commente ce progrès dans la législation algérienne par dire que « c'est la première fois qu'un texte de loi régissant les investissements privés, renonce à subordonner la création d'une entreprise privée industrielle à une autorisation administrative préalable »²³. Avec cette loi, l'Etat marque un tournant décisif dans sa politique économique, qui ouvre la voie au développement de la PME.

19 Djillali LIABES, « entreprises, entrepreneurs et bourgeoisie d'industrie en Algérie : quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre" », in cahiers du CREAD, n°1, Alger, 1984, p, 109.

20 Walid LAGGOUNE, « la réforme du régime juridique des investissements privés », in revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°02, mars, Alger, 1989, p, 289.

21 M. BAHLOUL et B. HAMEL, « politiques d'ajustement et emploi, cas de l'Algérie », in cahiers du CREAD, n° 30, 2ème trimestre, Alger, 1992, p,47.

22 JORA n° 28 du 13 juillet 1988.

23 Walid LAGGOUNE, article cité, p, 286.

III- La PME en Algérie : le poids de la contrainte sociale

La décennie quatre vingt dix a difficilement supporté le poids de la fracture sociale, suite à une forte dégradation du marché du travail, qui a subi non seulement les contre-coups du modèle économique suivi dans les années soixante dix, où l'inspection générale du travail a recensé au 30 juin 1998 la destruction de 415.000 emplois²⁴, mais également l'effet de l'arrêt de création d'emplois. Cette montée du chômage, qui a touché en 1996 28,3% de la population active²⁵, a suscité autant d'interrogations face aux carences des politiques sociales poursuivies depuis le lancement des projets de développement. La recherche des moyens de lutte contre le chômage a amené l'Etat à envisager des solutions plus réalistes et facilement réalisables, d'où l'idée de renforcer le réseau de la PME, déjà fonctionnel grâce à la loi 88-25, par de nouvelles créations.

Le soutien public à l'investissement privé fut confié à des agences d'accompagnement, telles APSI, CALPI et ANSEJ, dont la mission principale est de faciliter l'opération des créations d'entreprises. Ces agences créées entre 1993 et 1996, au moment où le taux du chômage grimpe d'une manière alarmante, pour atteindre 28,3% en 1996, devaient non seulement accompagner les investisseurs à réaliser leurs projets, mais aussi permettre aux chômeurs d'être indépendants en créant leur propre entreprise. Cet effort en faveur de l'emploi, n'a pas ralenti d'une manière considérable la percée du chômage, dont le taux a été estimé en 2000 à 30% de la population active²⁶. Ce taux qui paraît élevé malgré la bonne volonté de l'Etat à réduire la taille des sans-emplois, témoigne de la faiblesse du fonctionnement humain dans les institutions publiques, à qui le bon sens a dicté par souci d'efficacité, le besoin pressant d'accompagner sérieusement le chômeur à un emploi. Mais dès que le bon sens est bafoué par des pratiques répugnantes et répréhensibles, la grande partie des chômeurs se trouve privée de l'aide publique.

IV- L'environnement de la PME : incitation institutionnelle et contraintes organisationnelles

Les créations d'entreprises, pourtant génératrices de nouveaux emplois, n'ont pas provoqué une baisse sensible du chômage, ce qui inquiète les

24 La destruction de ces emplois est liée aux compressions de personnel, voir André PRENANT « l'informel aujourd'hui en Algérie : forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposée par la mondialisation », in revue économie et management, n° 01, mars 2002, Université de Tlemcen, p, 134.

25 Kouider BOUTALEB, « le marché du travail en Algérie : le poids de l'emploi informel », in revue économie et management, n° 01, mars 2002, Université de Tlemcen, p, 109.

26 AIT-ZIANE Kamel et AMIMI Houria, « quelques appréciations sur la pauvreté en Algérie », in revue économie et management, n° 02, mars 2003, Université de Tlemcen, p, 41.

pouvoirs publics quotidiennement confrontés à la pression des sans emplois. Ceux-ci, complètement obnubilés par le chômage, qui dure plus longtemps, développent des réactions de mépris à l'égard des signes étatiques, et expriment leurs craintes parfois par la violence. Certes l'Etat a lancé un vaste programme de lutte contre le chômage, appuyé par un dispositif juridique incitatif à la création et au développement de la PME et surtout la loi du 12 décembre 2001²⁷ qui a renforcé l'effort de création par des mesures encourageant l'initiative économique ; mais la culture qui accompagne cet effort de création n'agit pas dans le même sens que le législateur. Que faut-il faire ? Faut-il la changer ? mais, est-ce possible ? Plusieurs chercheurs ont analysé l'effet de la culture sur le comportement des individus impliqués dans des situations de changement. Daniel Reynaud assimile la culture à un « capital de traditions qui crée un climat et des manières de faire... »²⁸. Mais les organisations administratives et financières qui accompagnent le chômeur à un emploi ont-elles les traditions de l'initiative économique, pour bien conduire le changement ? Probablement non, suite à l'obéissance d'un ordre sociétal figé et dénué du bon sens, certainement hérité de l'économie planifiée, qui a dévalorisé le travail et le service public. Maurice Thévenet par contre, voit que la fonction de la culture est « de contrôler les comportements individuels, de les unifier et de les orienter vers les buts de l'organisation »²⁹. Il s'ensuit que toute culture oriente fortement les comportements vers les objectifs fixés aux organisations, impliquées dans les projets de développement est forte et peut facilement accroître les chances du succès.

On voit bien comment une culture forte facilite le changement et pousse les individus à agir dans le bon sens. Son absence dans une société comme la notre, qui se reconstruit selon la logique du marché, a certainement des retombées sur l'emploi. Si l'objectif de l'Etat est de renforcer le réseau de la PME par de nouvelles créations, pour réduire le nombre des sans emplois et relancer la croissance, on constate que les investisseurs sont souvent confrontés à un environnement administratif et financier hostile à la création et au développement de la PME. Le foncier industriel et l'accès au crédit reviennent souvent, chaque fois que l'objectif assigné au programme économique n'est pas atteint. Cette carence s'explique par l'incapacité des organisations impliquées dans la lutte contre le chômage, à réaliser pleinement ce vaste programme de soutien à l'emploi. La volonté d'augmenter les créations d'entreprises nécessite le changement de la culture actuelle, source du désordre dans la gestion de l'emploi, et seule la formation à l'interculturel pourrait aider les fonctionnements humains à

27 Loi n° 01/18 du 12 décembre 2001, relative à l'orientation et à la promotion de la PME.

28 Jean-Daniel REYNAUD, « les régulations dans les organisations », revue française de sociologie, janvier-mars, Paris, 1988.

29 Maurice THEVENET, la culture d'entreprise, PUF, Paris, 1993, p. 37.

orienter leur comportement vers le sens désiré aussi bien par l'investisseur que par le chômeur.

Conclusion

Le passage du modèle économique centralisateur, où l'Etat s'est chargé de lancer la grande industrie pour créer plus d'emplois, à un autre modèle plus flexible, basé sur l'initiative privée et le concours financier de l'Etat, a été justifié par la faible performance de l'entreprise publique et son corollaire, la montée du chômage. Le choix porté sur la petite et moyenne entreprise s'explique par le renouvellement des approches en faveur de la petite taille, suite au déclin du modèle rationnel, symbole de la grande entreprise. Les solutions trouvées à l'aide du réseau de la PME ont trait à l'emploi et à la croissance. La majorité des chercheurs et des décideurs publics reconnaissent les vertus de la PME et sa capacité à créer plus d'emploi. C'est pourquoi, elle occupe un rang privilégié dans les programmes de lutte contre le chômage.

En Algérie, les expériences mondiales ont alimenté le débat sur les solutions à envisager pour lutter contre le chômage, dont la montée a sérieusement affaibli la volonté de l'Etat, qui soudainement, abandonne son modèle économique ancien au profit de l'initiative économique privée. Ce changement d'itinéraire est marqué par la confection d'une architecture juridique nouvelle qui attribue pour la première fois une priorité à la PME. Connaissant le niveau de dégradation du marché du travail, l'Etat a lancé deux « produits » qui se complètent face à la pression des sans emplois. Le premier est destiné aux chômeurs qui désirent acquérir le statut d'indépendant en créant leur propre entreprise. Quant au second, il s'adresse aux investisseurs ayant les capacités à créer des entreprises pour étoffer le réseau de la PME. Les instruments utilisés pour soulager le marché du travail, tant administratifs que financiers, ont agi contrairement à la volonté de l'Etat, en matière de création d'emplois. Ce manque d'engagement, attribué à la culture de transition, sources de multiples carences, a fortement prolongé la durée des réponses aux contestations sociales. L'environnement dans lequel se crée et se développe le réseau de la PME n'a pas été du côté de la logique du marché, du moment que le rythme des créations a été trop long, d'où la faible baisse du taux du chômage. Depuis l'apparition des modèles asiatiques riches de succès, la formation à l'interculturel est devenue nécessaire pour orienter les fonctionnements humains vers les objectifs imposés par le besoin de trouver des solutions durables aux problèmes de société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AIT-ZIANE Kamel et AMIMI Houria, « Quelques appréciations sur la pauvreté en Algérie », in revue économie et management, n° 02 , mars 2003, Université de Tlemcen, mars 2003.

BAHLOUL M. et HAMEL B., « Politiques d'ajustement et emploi, cas de l'Algérie », in cahiers du CREAD, n° 30, 2ème trimestre, Alger, 1992.

BERNOUX , Philippe « Les changements de la gestion sociale », in l'entreprise une affaire de société, sous la direction de Renaud SAINSAULIEU , PFNSP, 1990.

BERNOUX, Philippe, La sociologie des entreprises, éditions du seuil, Paris, 1995.

BERTHIER, Catherine et PARENT, Marie-Christine, « Créations, disparitions et restructurations d'entreprises », in économie et statistique n° 271-272, Paris, 1994.

BOUTALEB, Kouider « Le marché du travail en Algérie : le poids de l'emploi informel », in revue économie et management, n° 01, Université de Tlemcen, mars 2002.

BUZELAY, Alain, « Les PME : un enjeu pour l'Europe », in problèmes économiques, n° 2198, Paris, 1994.

CLERC, Denis , Déchiffrer l'économie, Syros/Alternatives, Paris, 1990.

DURANT, Jean – Pierre et al, (sous la direction de), L'avenir du travail à la chaîne, une comparaison internationale dans l'industrie automobile, éditions la découverte, Paris, 1998.

DUVAL, Guillaume « Les PME, c'est l'avenir : une illusion qui a la vie dure », in alternatives économiques, n°224, Paris, avril, 2004.

DUVAL, Guillaume, « Créations d'entreprises : la quantité ou la qualité ? », in alternatives économiques, n°224, Paris, avril, 2004.

GELLINIER, Octave , La réussite des entreprises familiales, PUF, Paris, 1996.

HENNI, Ahmed , Le cheikh et le patron, OPU, Alger, 1993.

JENSEN, Michael et al, Les chemins de la prospérité, Editions Hachette, Paris, 1984.

LAGGOUNE, Walid, « La réforme du régime juridique des investissements privés », in revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°02, Alger, mars, 1989.

LIABES, Djillali , « Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisie d'industrie en Algérie : quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre" », in cahiers du CREAD, n°1, Alger, 1984.

LIABES, Djillali « La PMI entre théorie et pratique, communication présentée au séminaire national sur la PME, Alger, 11-13 avril 1983.

LINHART, Danièle ,« Le travail : quelle place pour les jeunes », in problèmes économiques, n° 2460 du 21 février, Paris, 1996.

MPAT, La synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978, mai 1980.

OCDE, « Perspectives de l'emploi », in problèmes économiques, n° 2486, du 18 septembre , Paris, 1996.

PRENANT, André, « L'informel aujourd'hui en Algérie : forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposée par la mondialisation », in revue économie et management, n° 01, mars 2002, Université de Tlemcen.

REYNAUD, Jean-Daniel, « Les régulations dans les organisations », revue française de sociologie, janvier-mars, Paris, 1988.

SAINTE-MARIE, de Georges , Diriger une PME, éditions d'organisation, Paris, 1992.

SCHUMACHER , Fritz, Small is beautiful, Hartley & Marks, publishers, 1973.

SEBTI, Fouzi , « Sur l'origine des réformes économiques en Algérie et en Europe de l'Est : une étude comparative », in revue sciences humaines, n°11, Université Mentouri, Constantine, 1999.

THEVENET, Maurice, La culture d'entreprise, PUF, Paris, 1993.

VALENTIN, Guy « Entreprises petites et moyennes : croissance et atouts », in économie et statistique, n°271-272, Paris, 1994.